



GUIDE UTILISATEUR



Se connecter, consulter son dossier, effectuer les réservations périscolaires de ses enfants, en 5 minutes.

Je me connecte

A partir du site de la ville <u>www.ville-creteil.fr</u>, avec l'adresse mail communiquée lors de l'inscription scolaire et mon mot de passe.



En cas d'oubli ou de perte de votre mot de passe, cliquez sur SE CONNECTER puis Mot de passe oublié ? et renseignez l'adresse mail communiqué lors de la création du compte. Vous recevrez un mail automatique pour enregistrer un nouveau mot

de passe.



Je mets à jour mes coordonnées

Je pense à changer mes numéros de téléphone (portable, fixe, travail...) pour que les équipes puissent me joindre en cas de

besoin en cliquant sur Mes données personnelles , et ie saisis mes nouvelles coordonnées et je mets à jour les numéros.

Mon compte	Mon mot de passe	Mes informations personnelles
des données personnelles		
Civilité		
Madame		•
Prénom	Nom	
Sophie	TESTGRO	
lom de jeune fille		
Nom de jeune fille		
Date de naissance		
23/01/1974		



Je modifie mon mot de passe et/ou mon adresse e-mail



Je clique sur Mes données personnelles . Dans l'onglet **Mon Compte**, je peux modifier l'adresse mail puis cliquer sur Enregistrer

Mon profil		
Mon compte	Mon mot de passe	Mes informations personnelles
Vous pouvez vérifier, éditer ou mod	ifier votre courriel.	
Courriel		

Dans l'onglet Mon mot de passe, je peux demander à modifier mon mot de passe. Un mail automatique permettant de le changer est alors envoyé sur votre boite mail.

> En fonction des situations familiales, chaque représentant légal dispose d'un compte propre. La création d'un compte supplémentaire s'effectue en mairie uniquement.

ENREGISTRER

Je réserve l'Accueil du soir



1^{ère} étape : Cliquez sur RESERVATIONS

2^{ème} étape : Pour un enfant en école maternelle, vous avez la possibilité de l'inscrire au périscolaire : repérez la date souhaitée, cliquez sur la case « Accueil du soir ACSM », la case devient

orange. Cliquez sur le bouton , la case devient verte, la réservation est bien prise en compte.



Pour un enfant en école élémentaire (CP au CM2), vous pouvez l'inscrire à l'étude ou au périscolaire : repérez la date souhaitée, cliquez sur la case « Accueil du soir ACSE » puis sur **Etude**

ou **périscolaire**. La case devient orange. Cliquez

sur le bouton



la case devient verte, la réservation est bien prise en compte.



Des délais de réservation :

- 7 jours pour le périscolaire et l'accueil de loisirs
- 21 jours pour les vacances scolaires.

Je réserve l'Accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires)

1^{ère} étape : Cliquez sur RESERVATIONS



2^{ème} étape : Sur un mercredi ou pendant les vacances, cliquez sur la case « ALM ». Vous avez le choix entre :

- Accueil le matin + repas du midi
- Accueil après-midi
- Accueil toute la journée (avec repas du midi)
- Accueil matin (sans le repas du midi)

Cliquez sur l'une des quatre options puis cliquez sur le bouton

La case est verte, la réservation est bien prise en



Code couleur :

- Case blanche : aucune activité réservée
- Case orange : activité en cours de réservation, il faut VALIDER
- Case verte : la réservation est validée, elle sera facturée.

Astuce pour gagner du temps : paramétrer une semaine « type »

Nouveauté : Pour gagner du temps, vous pouvez paramétrer une semaine « type » et l'appliquer à toute l'année scolaire (exemple : réserver tous les jeudis en Accueil du soir maternelle). Pour cela, cliquez sur « Type », réservez votre activité, puis cliquez sur



Pour modifier une date par la suite, cliquez sur « Réelle » puis modifiez le jour souhaité. N'oubliez pas de VALIDER.



Je consulte mes notifications

Nouveauté : Un système de notification vous avertit en cas de nouveau message et facture à régler en cliquant sur

Je paie mes factures

Pour visualiser mes factures, je passe par l'accueil et je clique sur

Payer ma facture.



Pour régler mes factures :

- 1. je clique sur Payer
- 2. je suis les instructions pour valider mon paiement
- 3. je reçois un mail de confirmation de paiement

En cliquant sur 📴, je peux voir le détail de chaque facture.

Un tarif adapté à chaque famille

Pour bénéficier de tarifs adaptés à vos revenus, vous devez faire calculer votre quotient familial chaque année civile entre octobre et décembre. A défaut, c'est le tarif maximum qui est appliqué. Un mail vous sera envoyé vous informant de la démarche sur le Portail Familles. Les pièces justificatives à joindre en format PDF sont listées sur www.ville-creteil.fr/le-calcul-du-quotient-familial.

La démarche peut également être effectuée en mairie, sur rendezvous uniquement sur présentation des documents originaux.

Une année scolaire = 2 quotients familiaux

Année scolaire 2023/2024 = QF 2023 + QF 2024

Nous contacter

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

• Depuis le Portail Familles : sur la page d'accueil, cliquez sur « DEBUT », remplissez le formulaire puis VALIDER.

Démarche(s) disponible(s) (1)		
Nous contacter		
GÉNÉRAL		
	TOUT VOIR	

- Par mail : portailfamilles@ville-creteil.fr
- A l'Hôtel de Ville Service prestations scolaires et périscolaires
- Par téléphone en appelant l'accueil au 01 58 43 35 94



Besoin d'aide ?

Un conseiller numérique est présent tous les mercredis sans rendez-vous à l'hôtel de ville de 8h30 à 17h ou bien sur rendezvous en relais mairie au 06 76 39 18 47.



Un tutoriel vidéo est disponible en scannant ce QR Code :



ville-creteil.fr/portail-familles